

RÈGLEMENT DE JEU-CONCOURS PROMOTIONNEL

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par **Ville de Lille et Je vais t'aimer**, domicilié(e) 60 rue Marcel Dassault 92100 Boulogne FRANCE,, désigné ci-après "l'Organisateur".

2. Lot

Les participants ont la possibilité de gagner le lot suivant :

- 1 x 2 places (catégorie 1) pour Lille.

La remise du lot n'entraînera aucun frais pour le gagnant.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu sans aucune restriction.

4. Frais de participation

La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants :

Le déplacement et le logement seront à la charge du gagnant.
Les 2 places seront envoyées par mail (billet électronique)

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 05/03/2021 au 08/03/2021.

Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant devra s'abonner aux pages Facebook de "Ville de Lille" et "Je vais t'aimer". Partager le post et tagger un ami en commentaire.

6. Désignation des gagnants

Le gagnant sera déterminé de la manière suivante :

Tirage au sort aléatoire

7. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le 09/03/2021. Le gagnant sera contacté directement par l'Organisateur.

8. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.

9. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande. Il peut être consulté préalablement à la participation au jeu-concours et indépendamment de tout achat. La participation au jeu-concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.